



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2021-81**

**Objet : Délibération portant procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021**

Conseillers en exercice	29		Pour	28
Conseillers présents	25		Contre	0
Quorum	15			
Conseillers représentés	3			
Suffrages exprimés	28			
Date de convocation	03/XII/2021	L'an 2021, le 15 décembre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE		
Date d'affichage	03/XII/2021			
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance :		<b>Marie-Jeanne SOKOLOVITCH</b>		

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	Abs	Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	Abs	Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	Abs	Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

20 DEC. 2021

N° 2021-81

**Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Tresses, le 16 décembre 2021

Le Président  
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2021**

L'an 2021, le 17 novembre à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à Bonnetan sous la présidence de Christian SOUBIE.  
Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Patrick BONNIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire		Nathalie MAVIEL
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Bonnetan d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Alain Bargue en tant que secrétaire de séance.

Le Président remercie Jean-Claude Ducouso, Président du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers de sa présence et l'invite à prendre la parole pour présenter les actions et les projets du syndicat.

Jean-Claude Ducouso rappelle que le syndicat a été créé en 2013 et regroupe désormais 7 EPCI à forte connotations rurales. Le syndicat intervient sur un périmètre de 600 km<sup>2</sup> comprenant 500 km de cours d'eau et bientôt 700 km.

Les représentants du syndicat présentent les items de compétence GEMAPI qui sont de la responsabilité du SMER puis précisent que le SMER n'est pas compétent en matière d'eaux pluviales et de réseau des fossés.

Jean-Claude Ducouso précise que le syndicat doit sortir d'une approche bloquée par les frontières administrativo-géographique pour avoir une approche plus tournée vers la logique de bassins versants, permettant ainsi de ne laisser aucune zone sans intervention. Il indique que la Communauté de communes Rives de la Laurence et la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » vont être rapidement sollicitées pour permettre au SMER d'intervenir sur le BV de la Laurence et du Cante-Rane.

Les représentants du SMER font une présentation des travaux réalisés par le syndicat :

- PPG du Gestas (travaux sur le Landrin ; sur le Louineau, bassin écrêteur de crue sur Sallebœuf)
- Bassin écrêteur de crues de Camarsac. Jean-Claude Ducouso précise que l'utilisation actuelle du bassin n'est pas conforme à l'arrêté préfectoral de 2000 et qu'une étude est en cours pour clarifier le rôle précis du bassin et son niveau de protection. Le statut réglementaire du bassin devra être mis en adéquation avec le résultat de l'étude.

Jean-Claude Ducouso souligne que les syndicats ont pris brusquement des compétences importantes transférées par l'Etat or ces syndicats avaient peu de moyens humains et financiers et donc peu de capacité à agir. Trop souvent les actions se sont limitées à la défense de pré carrés. Il commence à y avoir une prise de conscience : pour être efficace, il faut s'organiser et se donner les moyens.

Le SMER fait part d'une baisse importante des taux de subvention de l'agence de l'eau de 80 à 60% et présente une projection du montant de cotisation pour 2022 qui passerait de 15 à 25 K€ pour la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » (de 200 à 300 K€ pour l'ensemble des EPCI adhérents). L'intégration du BV de la Laurence modifiera plus fortement la ventilation de la cotisation dans les années suivantes.

Emmanuel Kersaudy se demande si avec son budget finalement assez bas, le SMER est réellement en capacité d'agir.

Jean-Claude Ducouso précise qu'aujourd'hui les travaux sont réalisés sur un fond commun avec un principe de solidarité sur l'ensemble du syndicat mais que la question se pose du maintien de ce principe pour financer les investissements. Une réflexion est engagée pour une démarche plus centrée à l'échelle du bassin versant, dans laquelle les EPCI cotiseraient pour prendre en charge les travaux décidés par les représentants des EPCI du BV. Il rappelle que pour agir, il faut avoir des ambitions et des techniciens compétents et que nécessairement cela a un coût.

Plusieurs maires et élus remercient les techniciens du SMER pour leur disponibilité à aller sur le terrain.

Le Président remercie Jean-Claude Ducouso et propose que des présentations des actions de nos partenaires soient faites régulièrement en introduction des séances du conseil communautaire.

Ordre du jour :

1	<p><b>Délibération portant présentation de divers rapports d'activités</b></p> <p>Le Président rappelle que les conseillers communautaires ont reçu en même temps que leur convocation les rapports relatifs à l'activité 2020 d'Entre Deux Mers Tourisme, de la Mission Locale, du Syndicat du BV Guâ, du Syndicat du BV Pian Pimpine, du Syndicat Mixte entre deux rivières, du SEMOCTOM, du Pôle territorial, du Syndicat d'assainissement non collectif de la région de Bonnetan, du SYSDAU, de l'Etablissement public foncier et de Gironde numérique.</p> <p>Le Président indique ne pas avoir reçu de remarques ou de demandes de précisions. Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des rapports</p>	2021-61
2	<p><b>Délibération portant sur la signature d'un accord cadre d'engagement en vue de la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales</b></p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel indique que le contrat enfance-jeunesse qui lie les collectivités avec la CAF prend fin au 31 décembre. Elle précise que ce contrat ne sera pas renouvelé. En effet, la CAF lui substitue une convention globale territoriale (CTG) qui a vocation à être plus large que le CEJ au profit de l'épanouissement des familles.</p>	2021-62

	<p>Toutefois, cette convention ne sera signée qu'en fin d'année 2022. Nathalie Maviel précise que la CAF invite les collectivités à signer un accord cadre d'engagement durant la phase transitoire, afin que la Communauté de communes, les communes et les structures perçoivent les aides.</p> <p>Cet accord cadre fixe les modalités d'élaboration de la CTG et a été joint à la convocation. Nathalie Maviel précise que les communes devront contresigner l'accord cadre ainsi que la CTG conclue par la Communauté de communes et la CAF.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Alain Bague s'étonne que la CAF propose de travailler sur 2022 à l'élaboration de la CTG alors que le CEJ arrive à échéance au 31 décembre 2021.</p> <p>Hervé Cazenabe souhaite savoir pourquoi les communes doivent aussi délibérer. Nathalie Maviel lui indique que le périscolaire est resté de compétence municipale et qu'il est co-financé par la CAF.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.</p>	
3	<p><b>Délibération portant prolongation de la durée des conventions SSIEG et conventions cadre avec les associations par avenants</b></p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel indique que la durée des conventions-cadres pour le subventionnement et les conventions de mandatement pour les SSIEG est calibrée sur celle du CEJ et arrivent donc à échéance au 31 décembre 2021.</p> <p>Nathalie Maviel précise que la future CTG bouleversera les rapports organisationnels et financiers entre la CAF, les collectivités et les associations. Les conventions avec les associations devront prendre en compte ces évolutions. Il est donc proposé dans l'attente de prolonger la durée des conventions jusqu'au 30 novembre 2022.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.</p>	2021-63
4	<p><b>Délibération portant délégation d'attribution à Monsieur le Président pour conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens, comportant une subvention numéraire et une mise à disposition de locaux et de matériels, portant sur un projet d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Sallebœuf</b></p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel rappelle que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » a décidé de ne pas renouveler la convention qui la lie à l'association Capucine à compter du 31 décembre 2021. Les locaux deviennent libres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Nathalie Maviel indique que 3 entités ont fait spontanément part d'un intérêt pour proposer un projet concernant l'équipement de l'EAJE basé à Sallebœuf. Il a donc été demandé aux 3 de faire une proposition dans des délais rapides. 2 projets ont été reçus (association Petit Prince et association ADEP) et sont étudiés. La commission a émis un 1<sup>er</sup> avis tendant à prendre en compte le projet porté par l'ADEP.</p> <p>Afin de tenir les délais contraints, il est proposé de donner délégation au Président de signer la convention d'un an avec la structure qui sera finalement retenue.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p>	2021-64

	<p>Emmanuel Kersaudy pose une question sur la situation du personnel actuellement salarié de l'association Capucine. Nathalie Maviel souligne qu'il s'agit bien de personnel d'une association privée dont le devenir doit être géré par l'employeur.</p> <p>Elle indique que le gestionnaire qui arrivera au 1<sup>er</sup> janvier aura naturellement besoin de personnel compétent pour compléter ses propres équipes et qu'elle va recruter du personnel apte à être mobilisé dès le 1<sup>er</sup> janvier. Nathalie Maviel et Christian Soubie indiquent que la délibération de ce jour donne clairement des informations à la fois à l'association qui va agir dans le bâtiment et aux professionnels désireux de candidater.</p> <p>Emmanuel Kersaudy souligne l'importance à rassurer le personnel mais aussi les parents dont les enfants sont actuellement accueillis dans les locaux de l'EAJE de Sallebœuf.</p> <p>Nathalie Maviel indique qu'à partir de ce soir, cela devrait aller vite. C'est essentiel et c'est un point de vigilance. Il est important que tout soit prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch souhaite connaître les éléments qui vont conduire au choix d'une association plutôt qu'une autre.</p> <p>Nathalie Maviel indique que la commission a constaté qu'une association a un cadre plus structuré, qu'elle a l'expérience et qu'elle est déjà organisée pour gérer plusieurs EAJE. L'autre association est ambitieuse mais présente un dossier plus fragile avec un plan de financement et un projet d'organisation moins clairs.</p> <p>Loïc Vidal souhaite savoir si le montant de la cotisation des familles à l'association subira une évolution.</p> <p>Emmanuel Kersaudy souhaite disposer du compte rendu de la commission même s'il n'en est pas membre.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée (abstention de MM Emmanuel Kersaudy et Loïc Vidal)</p>	
5	<p><b>Délibération portant rapport quinquennal sur les attributions de compensation</b></p> <p>Le Président invite Christophe Viandon, conseiller départemental à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Viandon indique que la présentation de ce rapport quinquennal sur les attributions de compensation est une nouvelle obligation légale. Il précise toutefois que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » a, en quelque sorte, anticipé puisque des informations sur l'évolution de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité figurent depuis des années dans le rapport d'activité annuel.</p> <p>Christophe Viandon précise la vocation des attributions de compensation, à savoir prendre en compte les transferts de charges qu'induit chaque transfert de compétence. Il s'agit, par ce mécanisme, de rendre neutre les effets du transfert de compétence tant pour la Communauté de communes que pour les communes. De ce fait, le montant de l'attribution de compensation est fixe et uniquement en cas de nouveaux transferts de compétence.</p> <p>Christophe Viandon indique qu'entre 2016 et 2020, les communes ont transféré la compétence GEMAPI à la Communauté de communes entraînant alors une révision de l'attribution de compensation qui globalement est de 1 327 720 €.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.</p>	2021-65
6	<p><b>Délibération portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022</b></p> <p>Le Président rappelle que l'ensemble des conseillers communautaires mais aussi des conseillers municipaux ont reçu au préalable un rapport d'orientations budgétaires. Le Président présente les orientations budgétaires de la Communauté de communes pour 2022.</p> <p>Le Président fait d'abord un focus sur le contexte national : + 4% de croissance ; déficit de 4,8% du PIB. Il</p>	2021-66

indique que le projet de loi de finances ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités (stabilisation des dotations, reconduction de l'abondement exceptionnel de DSIL ...). Le Président rappelle les évolutions récentes sur la structuration de la fiscalité locale (suppression de la TH et remplacement par une fraction de la TVA, réduction des bases de CFE, abandon ou report de la réforme des IFRER ...).

Le Président fait ensuite un point sur le niveau d'exécution du budget 2021. Il souligne à nouveau le très bon niveau d'exécution des prévisions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement. Il présente des tableaux de répartition des impôts ménages et entreprises par commune.

Le Président présente enfin les orientations du budget 2022 qui en fonctionnement reprendra les grandes lignes du budget 2021.

Il indique que le chapitre 011 et le chapitre 65 devraient connaître des évolutions en cours d'exécution en fonction des éléments de la future CTG discutée avec la CAF. Le Président souligne les évolutions prévues au chapitre 012 (conseiller numérique, contractuel pour CTG et emploi « commande publique, recherche de financement »).

Le Président rappelle que les effectifs de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » reste très inférieurs à ceux des Communautés de communes de même strate.

Concernant les recettes de fonctionnement, le Président indique que les dotations d'Etat devraient être stables, que les aides de la CAF vont évoluer avec la CTG. Les recettes fiscales de plus en plus marginales devraient connaître une croissance par un simple effet d'évolution des bases ; les compensations d'Etat de plus en plus importantes devraient évoluer en fonction du rythme d'évolution de la consommation. Le Président indique qu'il est proposé de ne pas faire évoluer les taux des impôts ménages et de la CFE.

Le Président commente des camemberts de présentation de la répartition par communes des impôts des ménages et des impôts des entreprises. Il est constaté que la ventilation des impôts ménages est globalement corrélée à la ventilation de la population. Par contre, le poids de Tresses est encore très dominant quant aux recettes venant des entreprises. Le Président souligne l'importance de réduire cet écart en renforçant les actions de rééquilibrage de l'implantation des entreprises sur l'ensemble de la Communauté de communes.

Concernant les investissements, le Président présente les projets sur les bâtiments communautaires (réhabilitation de l'EAJE Petit Prince et du relais des coteaux ; lancement de la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'ALSH à Tresses). Il indique que la mise en œuvre du PDIPR devrait être effectif en 2022.

Le Président met en avant une évolution sensible sur les infrastructures routières. Il souligne que la Communauté de communes a globalement achevé la remise à niveau des voiries communautaires (les crédits seront nettement réduits). Le Président met alors en exergue le choix stratégique de la mandature en faveur des modes alternatifs de mobilités. Le schéma vélo va pouvoir être progressivement mis en œuvre dès 2022 par des aménagements sur des voies communautaires mais aussi sur des voies départementales et communales. Le Président propose d'ailleurs que les communes puissent bénéficier de fonds de concours de la Communauté de communes lorsqu'elles réaliseront des aménagements inscrits dans le schéma communautaire vélo.

De même, la Communauté de communes sera probablement amenée à accompagner la Région et le Département autour du développement des transports collectifs (lignes de bus, aire de covoiturage ...). Le futur « contrat des mobilités » encadrera ce partenariat.

Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Emmanuel Kersaudy souhaite savoir si l'augmentation de la participation du SEMOCTOM a été anticipée. Alain Bargue indique que le budget du SEMOCTOM n'a pas encore été voté mais qu'effectivement le budget de la Communauté de communes va prévoir d'ores et déjà une enveloppe en augmentation même si le montant réel n'est pas connu.

Axelle Balguerie souhaite savoir où en sont les travaux du CLSH de la Séguinie. Alain Bargue indique que la Communauté de communes travaille le projet avec un assistant à maîtrise d'ouvrage en partenariat avec la commune de Tresses pour probablement y inclure un groupe scolaire. Le projet n'est pas assez avancé pour donner des éléments chiffrés.

	<p>Christian Soubie souligne la forte volonté de mutualiser le maximum d'espace entre les projets émanant des 2 maîtres d'ouvrage.</p> <p>Emmanuel Kersaudy constate que le plan vélo a été cotravaillé avec les communes, présenté en réunion publique mais regrette qu'il n'ait jamais été travaillé en commission mobilité. Il s'étonne que la commission n'ait pas été co-acteur.</p> <p>Christian Soubie indique que le responsable de la commission sera alerté à ce sujet.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et prend acte que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires communiqué avec la convocation.</p>	
7	<p><b>Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021</b></p> <p>Le Président invite les conseillers à faire état de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation.</p> <p>En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>	2021-67
8	<p><b>Relevé des décisions du Président d'octobre à novembre 2021</b></p> <p>Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire.</p> <p>Le conseil en prend acte.</p>	2021-68

Le Président communique la date de la prochaine séance du conseil communautaire : le 15 décembre à 19h  
 Le Président communique la date des vœux communautaires : le 26 janvier à 18h à la salle du reflet à Trèsses.

La séance est levée à 20h45

# Bordereau de signature

## Délibération portant procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	16/12/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	16/12/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	16/12/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DGS\_Président